



PROJET COHERS

Community One Health Empowerment in Rwanda and Senegal

TERMES DE REFERENCE

Etude sur la prévalence de l'anthrax dans le secteur de l'élevage des départements de Kédougou et Vélingara



I. Présentation d'AVSF

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) est une association de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, qui agit depuis 1977 pour soutenir l'agriculture paysanne.

Avec l'agriculture paysanne défendue par AVSF, des familles ne souffrent plus de la faim, des paysans vivent de leur terre et de leurs troupeaux, des communautés préservent l'environnement, des organisations nourrissent les peuples et défendent leurs droits. AVSF soutient et accompagne communautés rurales et organisations paysannes du monde entier pour les **sortir de l'assistanat et de la pauvreté**, en leur donnant les moyens d'accéder à l'autonomie alimentaire et économique. L'association les aide en plaçant à leurs côtés des professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale. Ces professionnels apportent aux petits paysans conseil technique, soutien financier et formation pour améliorer leurs conditions de vie, gérer durablement leurs ressources naturelles et participer au développement socio-économique de leur territoire...

Aujourd'hui, 500 millions de familles paysannes produisent 70% de l'alimentation mondiale. L'agriculture paysanne que nous soutenons est donc **incontournable pour répondre aux défis alimentaires, de l'environnement, du climat et de l'emploi en milieu rural**. Au Nord comme au Sud, AVSF se bat pour des convictions :

- **La faim, la pauvreté et l'exclusion ne sont pas une fatalité**

AVSF donne les moyens aux petits paysans de gagner leur autonomie alimentaire et économique grâce à leur propre production, plutôt que de rester dans la dépendance ou l'assistanat.

- **L'agriculture paysanne constitue l'une des solutions pour nourrir le monde**

Plus de 500 millions de familles paysannes produisent déjà 70 % de l'alimentation mondiale et nourrissent en partie villes et campagnes. AVSF agit pour les structurer, renforcer leurs capacités, leur professionnalisme et leur autonomie, afin qu'elles prennent en main leur propre développement et puissent ainsi mieux défendre leurs intérêts.

- **Les paysans peuvent et doivent vivre de leurs terres**

AVSF met en place des actions qui permettent aux familles paysannes d'obtenir un revenu digne, issu de leur travail d'agriculteurs et d'éleveurs sur leurs propres terres.

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), est active au Sénégal depuis plus de 20 ans dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des filières. La structure est présente dans les régions de Kolda, Louga, St-Louis et Matam à travers la mise en oeuvre de plusieurs projets sur le terrain.

II. Présentation du projet Cohers

Le projet « *Community One Health Empowerment in Rwanda and Sénégal* » (COHERS) est un projet financé par Affaires Mondiales Canada (AMC) sur une durée de trois (03) ans (2024 à 2026) au Sénégal et au Rwanda. Il vise une amélioration de la santé communautaire et une autonomisation équitable des femmes et des filles pauvres et marginalisées dans les zones

rurales à forte prévalence de maladies zoonotiques à travers une application accrue du One Health (OH) pour prévenir, détecter et répondre aux zoonoses ciblées (anthrax au Sénégal, cysticercose au Rwanda).

Au Sénégal, il est mis en œuvre par Vétérinaire Sans Frontière Canada (VSF-C) en tant que chef de file en partenariat avec l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), le Comité d'Appui, de Soutien Au Développement Economique et Social (CASADES) et Kédougou Encadrement Orientation et Développement Humain (KEOH) dans les départements de Kédougou et Vélingara sur 60 villages répartis dans six (6) communes rurales (Paroumba, Linkering, Pakour, Dimboli, Fongolimbi et Dindifello) et deux (2) centres urbains (Kédougou et Vélingara).

2.1. Objectif global du projet :

Amélioration de la santé communautaire et autonomisation équitable des femmes et des filles pauvres et marginalisées dans les zones rurales à forte prévalence de maladies zoonotiques.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Application accrue par la communauté des approches One Health sensibles au genre pour prévenir, détecter et répondre à la transmission de maladies zoonotiques ayant un impact significatif sur la santé publique au niveau local
- Amélioration des comportements et des pratiques communautaires sains et sensibles au genre en matière d'interactions sûres entre l'homme, l'animal et l'environnement, en particulier chez les femmes et les filles

Intégration accrue des meilleures pratiques fondées sur des données probantes dans la planification et la prise de décision pour l'application du OH au niveau communautaire

III. Justification de l'Etude

Les départements de Kédougou et Vélingara sont des zones à forte exposition à l'apparition de maladie zoonotiques dû à leurs positions géographique (frontaliers à au moins deux pays) et a une forte pression environnementale d'origine humaine, notamment la déforestation et la surexploitation des terres qui contribuent à une interaction accrue entre les animaux sauvages et le bétail domestique. Le tout associé à un faible développement des services sociaux de base dont la santé (humaine et animale) et un taux élevé de pauvreté.

Le charbon bactérien (ou anthrax) est une des six zoonoses prioritaires du Sénégal. C'est une zoonose préoccupante, notamment dans les régions à forte activité agro-pastorale tel que les départements de Kédougou et de Vélingara qui présenteraient des conditions propices à la persistance de *Bacillus anthracis*, l'agent responsable du charbon bactérien. Cependant, malgré la détection d'un champ maudit dans les communes d'intervention de Vélingara et un nombre significatif de cas en Guinée Conakry (contact fréquente entre les animaux des deux zones), la maladie semble toujours être très mal connue des populations dans les deux départements et très peu de cas sont reportés.

C'est dans ce contexte que le projet COHERS s'est assigné le but de renforcer les acteurs de la santé (humaine et animale) dans la prévention, la détection et la riposte, d'améliorer la coordination intersectorielle locale, dans l'orientation et la déclaration de la maladie et de renforcer les acteurs communautaires.

Ainsi pour une meilleure adaptation des stratégies de prévention et de contrôle du projet une étude approfondie de la prévalence de la maladie est nécessaire d'où l'objet des présents termes de référence.

IV. Objectifs visés

L'objectif général de la présente demande de consultance est la réalisation d'une étude sur la prévalence du charbon bactérien dans les zones d'intervention du projet COHERS et d'analyser la chaîne d'approvisionnement des moyens et ressources de prévention, détection et de riposte contre cette maladie.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Mener une revue bibliographique des études et rapports nationaux sur la maladie de l'antrax dans le secteur de l'élevage au Sénégal.
- Identifier les cas d'antrax animal (suspects et confirmés) dans les deux départements durant les 3 dernières années.
- Analyser les facteurs de risque liés à la transmission de la maladie.
- Analyser les politiques et stratégies nationales existantes sur la maladie de l'Anthrax en matière de prévention, détection et riposte.
- Proposer des méthodes d'améliorations possibles
- Évaluer la connaissance et les attitudes des populations locales vis-à-vis de l'antrax.
- Analyser la chaîne d'approvisionnements des produits et ressources de prévention, détection et riposte contre cette maladie : modes d'accès aux ressources par les services de santé, schéma d'approvisionnement, etc.

V. Résultats attendus

A la fin de l'Etude le projet COHERS doit disposer d'un rapport ressortant :

- Une revue des études et rapports nationaux ;
- Une estimation de la prévalence de l'antrax dans les départements de Kédougou et Vélingara ;
- Une cartographie des zones à risque élevé dans les départements de Kédougou et Vélingara ;
- Une analyse des politiques et moyens mis en œuvre par l'Etat pour la gestion de l'antrax ;
- Une analyse de la chaîne d'approvisionnement des services de santé en ressources de prévention, détection et riposte ;
- Recommandations pour des interventions ciblées en matière de santé animale.

VI. Méthodologie

L'étude sera réalisée par un consultant selon les étapes suivantes :

- Phase de cadrage : il s'agit d'organiser des échanges entre le consultant et AVSF pour discuter de la démarche d'intervention, en insistant sur la compréhension des besoins du projet par rapport à l'étude, sur le calendrier d'exécution de la mission, etc.

Livrable attendu : une note de cadrage faisant l'inventaire des besoins et précisant la démarche et le calendrier détaillé pour y répondre au mieux.

- Phase de diagnostic : le consultant effectuera des missions de terrain destinées à étudier plus amplement le contexte de la prévalence de la maladie de l'anthrax notamment :
 - Collecter des données sur les cas signalés d'anthrax auprès des services de santé humaine et animale ;
 - Utiliser les données historiques pour l'identification des tendances et des zones à haut risque ;
 - Etude des facteurs environnementaux et des activités humaines favorable à l'émergence de la maladie ;
 - Caractériser la maladie sous les différentes formes possibles ;
 - Dresser les différentes méthodes de diagnostics ;
 - Elaborer une cartographie de la maladie au niveau de chaque département et des parties prenantes avec une définition des rôles et des potentielles collaboration ;
 - Evaluer le dispositif de surveillance existant ;
 - Conduire des questionnaires et interviews dans les populations ciblées pour identifier les lacunes en matière d'informations et de prévention ;
 - Analyser la chaîne d'approvisionnements des produits et ressources de prévention, détection et riposte contre cette maladie : modes d'accès aux ressources par les services de santé, schéma d'approvisionnement, etc.

Livrable attendu : un rapport détaillé analysant clairement la prévalence de l'anthrax (avec des données qualitatives et quantitatives) dans la zone d'intervention du projet (Vélingara et Kédougou)

VII. Durée de l'Étude

L'étude est prévue pour une durée de 25 jours, incluant la phase de collecte des données, d'analyse et de rédaction du rapport.

VIII. Zone d'étude

L'étude se fera essentiellement dans les départements de Kédougou et Vélingara, plus précisément dans les communes d'intervention du projet COHERS (Linkéring, Pakour, Paroumba, Vélingara, Fongolimbi, Dimboli, Dindefello et Kédougou).

IX. Profil du consultant

Le/La consultant (e) devra au moins répondre aux critères ci-dessous :

- Être spécialisé(e) en médecine vétérinaire, en biologie, en épidémiologie ou dans un domaine similaire.
- Avoir une bonne connaissance sur l'approche One Health
- Excellente capacité de communication, autonomie, et aptitude à travailler dans des conditions de terrain parfois difficiles.
- Avoir l'expérience des enquêtes de terrain ;
- Avoir un excellent niveau en statistique et méthodologie de recherche ;
- Excellente capacité de rédaction et de synthèse ;
- La connaissance des départements de Kédougou et Vélingara et la maîtrise d'au moins une des langues locales (pulaar, malinké...) sont vivement souhaitées.

X. Documents à présenter par le consultant / Constitution des dossiers

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

- **une offre technique** comprenant :
 - une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée ;
 - les références et expériences du consultant dans des études similaires
 - le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;
- **une offre financière** comportant le budget global (HT et TTC) incluant leurs honoraires, perdiems, hébergements et leur déplacement sur le terrain.

Modalités de soumission :

Les consultants intéressés peuvent soumettre leur dossier par mail aux adresses suivantes : s.biagui@avsf.org et à l.camara@avsf.org avant le **2 janvier 2025** avec la mention « Consultance pour Etude sur la prévalence de l'Anthrax en santé animale ».